



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 mars 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est le trente-septième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels ce dernier m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application desdites résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies présents sur le terrain et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou de sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur leurs livraisons humanitaires portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> au 28 février 2017.

#### Encadré 1

##### Points essentiels – février

- 1) Malgré le cessez-le-feu en vigueur depuis le 30 décembre 2016, les combats se sont poursuivis dans plusieurs régions du pays, blessant et tuant des civils et provoquant la destruction d'infrastructures civiles.
- 2) Deux convois interinstitutions ont atteint leur objectif en février et acheminé une aide qui a bénéficié à 191 500 personnes. Le 5 février, un convoi commun des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien a atteint Talbissé et, le 12 février, un autre convoi conjoint de ces mêmes entités a livré une aide à 107 500 bénéficiaires à Rastan. Le 20 février, après qu'un convoi à destination de Waar a dû rebrousser chemin, l'aide a été saisie, les camions ont été détournés et les conducteurs agressés.



3) La situation dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), où des centaines de milliers de personnes sont assiégées dans plusieurs villes et dans les zones rurales environnantes, s'est dégradée tout au long de ce mois sur fond d'informations faisant état de bombardements, de frappes aériennes et de combats au sol.

4) Le 23 février, des combattants de l'Armée syrienne libre, appuyés par la Turquie et combattant sous la bannière de l'opération Bouclier de l'Euphrate, ont pris El-Bab. Au cours des derniers mois, les combats visant à prendre cette ville ont entraîné le déplacement de quelque 45 000 personnes.

5) Les forces du Gouvernement syrien ont lancé une offensive contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans le sud rural du district de Manbej et dans le sous-district de Khafsé, laquelle a entraîné le déplacement de 26 000 civils, d'après les estimations, dans les sous-districts d'Arime et de Khafsé et dans le district de Manbej.

6) Dans la province de Deraa, une nouvelle offensive du Gouvernement syrien, lancée le 12 février, a entraîné le déplacement de près de 18 000 personnes et contraint les acteurs humanitaires empruntant le point de passage de la frontière avec la Jordanie de Ramta à suspendre leurs opérations.

7) Le 4 février, les Forces démocratiques syriennes ont annoncé le début de la troisième phase de l'opération Colère de l'Euphrate. On estime à 42 000 le nombre de personnes qui ont été déplacées; en outre des infrastructures civiles (notamment des ponts) ont été détruites.

## II. Principaux faits nouveaux

3. La période considérée a été marquée par la poursuite des activités militaires dans de nombreuses parties du pays, en dépit du cessez-le-feu déclaré. Les opérations militaires, en particulier celles visant l'EIIL, se sont poursuivies pendant tout le mois. Des attaques auraient visé des civils et des infrastructures civiles, en particulier dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, de Homs, d'Edleb, de Raqqa et de Rif-Damas.

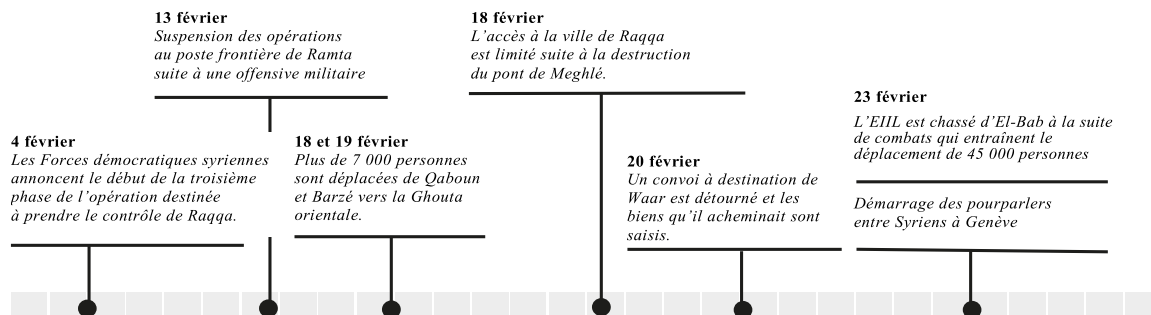
4. La situation dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), où des centaines de milliers de personnes sont assiégées dans plusieurs villes et dans les zones rurales environnantes, s'est dégradée tout au long de ce mois sur fond d'informations faisant état de bombardements, de frappes aériennes et de combats au sol. En février, deux civils sont morts d'insuffisance rénale faute de soins médicaux. Une épidémie de rougeole a également été signalée.

5. Le 4 février, le Gouvernement syrien et la Fédération de Russie ont annoncé qu'un couloir humanitaire était en cours d'ouverture pour permettre aux civils qui le souhaitent de quitter la zone assiégée. Ce couloir, unilatéral, n'aurait pas encore été emprunté par des civils.

6. Dans le même temps, l'accès des civils souhaitant gagner les localités difficiles d'accès de Qaboun et Barzé ou en sortir a encore été restreint. La situation dans ces localités s'est dégradée, dans un contexte d'attaques incessantes qui ont

entraîné le déplacement de plus de 7 000 personnes; ces dernières ont gagné l'enclave assiégée de la Ghouta orientale, les 18 et 19 février, via des points d'accès informels. Le 25 février, une offensive terrestre a été lancée sur Qaboun et Barzé. Du coup, il était pratiquement impossible d'entrer dans ces deux localités ou d'en sortir, même en empruntant les points d'accès informels à la Ghouta orientale. Les combats et les restrictions de plus en plus importantes pesant sur les déplacements de la population civile rendent encore plus préoccupante la situation humanitaire des civils pris au piège dans l'ensemble de la zone.

Figure I  
Dates clés – février 2017



7. Les combats dans la province de Deraa, dans le sud du pays, se sont également sensiblement intensifiés au cours du mois de février. Si la province a connu des affrontements réguliers tout au long du conflit (voir encadré 2), le 12 février a marqué un tournant : les hostilités entre le Gouvernement et les groupes d'opposition armés non étatiques ont entraîné le déplacement de près de 18 000 personnes vers les plaines situées à proximité de la frontière jordanienne et vers des localités des faubourgs est et ouest de Deraa. En outre, le 19 février, le groupe affilié à l'EIL baptisé Armée Khaled ibn el-Walid (Jeïch Khaled ibn el-Walid) a lancé une attaque contre les forces de l'opposition, causant des souffrances supplémentaires. En raison de l'insécurité régnant dans la région, les acteurs humanitaires qui empruntaient le point de passage de la frontière avec la Jordanie de Ramta ont temporairement suspendu leurs opérations entre le 13 février et la fin du mois. Les combats ont également entraîné la destruction de la plupart des hôpitaux militaires de campagne de l'ouest et de l'est des faubourgs de Deraa. Seuls les cas critiques sont désormais pris en charge. Les installations de distribution d'eau et d'électricité ont également été détruites dans la zone et les écoles ont temporairement fermé en raison de l'intensification des hostilités.

#### Encadré 2

##### Deraa

1) Deraa est une province rurale divisée en trois districts administratifs (Sanameïn, Deraa et Ezraa); sa population totale est estimée à 889 410 personnes, parmi lesquelles 217 000 personnes déplacées en provenance d'autres parties du pays. La province est un point de passage stratégique entre la République arabe syrienne et la Jordanie. Le principal point de passage de la frontière, Nassib-Jaber, est fermé depuis avril 2015, ce qui coûte cher sur le plan économique au Gouvernement de la République arabe syrienne, ainsi qu'à la Jordanie et au Liban, pays qui avaient coutume de faire transiter un important volume de marchandises via ce point.

2) Bordant les hauteurs du Golan, la province de Deraa est depuis longtemps l'une des régions les plus militarisées de la République arabe syrienne. Elle a par ailleurs été le théâtre des premières manifestations,

survenues en mars 2011, qui ont conduit au conflit actuel; la province a connu d'intenses combats au cours des six dernières années, avec des lignes de front entre les groupes d'opposition armés non étatiques et les forces du Gouvernement qui n'ont cessé de se déplacer, à quoi il faut ajouter la présence de l'EIIL. Par conséquent, alors qu'ils ont accueilli un grand nombre de personnes déplacées, les résidents de la région ont eux-mêmes, pour un grand nombre d'entre eux, été chassés de leurs foyers et se sont réfugiés soit ailleurs en République arabe syrienne soit en Jordanie voisine. Les combats en cours à Deraa sont les plus récents d'une longue liste; une précédente offensive de grande envergure menée en juin 2015 avait entraîné le déplacement de quelque 40 000 personnes.

3) Depuis le début du conflit, les acteurs humanitaires fournissent une assistance transfrontalière depuis la Jordanie. Avec le début des opérations transfrontières des Nations Unies en 2014, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ont commencé à porter assistance aux populations du sud du pays via le poste-frontière de Ramta. Si les combats devaient entraîner le blocage des zones de franchissement de la frontière de Ramta ou de Nassib-Ramta, la zone non contrôlée par le Gouvernement pourrait se retrouver divisée en une partie orientale et une partie occidentale, et les populations de la seconde pourraient voir leur accès aux biens être de plus en plus restreint, la plupart des fournitures et des denrées alimentaires étant importées des zones orientales.

8. La ville de Homs était sous tension à la suite de deux attentats-suicides simultanés commis le 25 février et visant des bâtiments du Gouvernement et de la sécurité militaire, et au cours desquels le chef de la sécurité de l'État et 42 membres du personnel militaire ont été tués. Le 25 février également, les activités militaires visant le district assiégé de Waar se sont intensifiées : 5 personnes auraient été tuées et plus de 100 blessées. Plusieurs convois interinstitutions ont en vain tenté d'atteindre Waar en février (voir par. 23 ci-dessous), et ce district ne faisait pas partie des destinations approuvées pour les convois d'aide dans le cadre du plan de mars.

9. Les civils des quatre localités de Fouaa, Kafraya, Madaya et Zabadani ont continué de souffrir, trois mois s'étant écoulés depuis que le dernier convoi humanitaire des Nations Unies a pu leur acheminer une aide. Un grand nombre de cas de malnutrition ont été signalés à Fouaa et Kafraya, et jusqu'à 40 personnes seraient mortes depuis le début de 2017. En outre, à Madaya, des douzaines de personnes, parmi lesquelles de nombreux enfants, auraient besoin d'une évacuation sanitaire. Quatre personnes seraient mortes en janvier faute de soins médicaux : elles n'auraient pas pu être évacuées en raison de la logique de représailles sur laquelle est fondé l'Accord de cessez-le-feu portant sur ces quatre localités – Zabadani, Madaya, Fouaa et Kafraya – et leurs environs. Le 15 février, une mère et son enfant à naître sont morts pendant le travail.

10. Après des mois de lutte contre l'EIIL, des groupes d'opposition armés non étatiques combattant sous la bannière de l'opération Bouclier de l'Euphrate, ont pris la ville d'El-Bab (province d'Alep), située à 30 kilomètres au sud de la frontière turque, avec l'appui de la Turquie. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux

droits de l'homme a reçu des informations faisant état de la mort d'environ 390 civils, qui auraient péri lors de l'offensive visant à reprendre El-Bab, essentiellement en raison de frappes aériennes, de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et des hostilités au sol faisant rage dans les environs. Dans le même temps, les forces du Gouvernement ont pris la ville de Tadef, située juste au sud de la ville d'El-Bab. On estime à environ 45 000 le nombre de personnes déplacées suite aux combats dans la zone. La présence d'une grande quantité d'engins explosifs improvisés et de munitions non explosées demeure un élément préoccupant pour les rapatriés potentiels, comme c'est souvent le cas dans les zones qui étaient sous le contrôle de l'EIIL.

11. Depuis le 25 février, les hostilités entre les différentes parties au conflit se déroulant à l'est de la ville d'El-Bab se sont intensifiées. Les combats se poursuivent entre les groupes d'opposition armés non étatiques combattant sous la bannière de l'opération Bouclier de l'Euphrate et l'EIIL, et les forces du Gouvernement ont lancé une offensive contre l'EIIL dans le sud rural du district de Manbej et dans le sous-district de Khafsé, laquelle a entraîné le déplacement de 26 000 civils, d'après les estimations, dans les sous-districts d'Ariné et de Khafsé et dans le district de Manbej. La poursuite des hostilités entre les forces du Gouvernement et l'EIIL dans le sud rural du district de Manbej et dans le sous-district de Khafsé a entraîné le déplacement d'au moins 16 200 autres personnes. En outre, 9 900 autres personnes auraient été déplacées dans le sous-district d'Ariné en raison des hostilités entre les groupes d'opposition armés non étatiques combattant sous la bannière de l'opération Bouclier de l'Euphrate et l'EIIL ainsi qu'entre celui-ci et les forces du Gouvernement.

12. Le 4 février, les Forces démocratiques syriennes ont annoncé le début de la troisième phase de l'opération Colère de l'Euphrate, qui vise à couper les communications entre la ville de Raqqa et Deir el-Zor et à permettre à ces forces de continuer à progresser vers Raqqa. Fin février, les Forces démocratiques syriennes avaient pris le contrôle de la plupart des villages et localités du nord de la province de Raqqa et encerclaient la ville de Raqqa. À ce jour, jusqu'à 42 000 personnes ont été déplacées à la suite des trois phases de l'opération Colère de l'Euphrate. Il s'agit le plus souvent de déplacements temporaires dans les communautés voisines, les personnes déplacées ayant l'intention de rentrer chez elles quand la situation en matière de sécurité se sera améliorée.

13. Les frappes aériennes ont également endommagé des infrastructures civiles sur divers sites autour de la ville de Raqqa. Le 3 février, le nouveau et l'ancien ponts de Raqqa, dans la ville de Raqqa, et les deux ponts des localités de Moutqalta et d'Abbara ont été rendus inutilisables par des frappes aériennes. Depuis lors, la circulation des marchandises et des civils dans la zone est interrompue. Les deux ponts étaient le seul lien entre la partie nord de Raqqa (où vivent environ 150 000 personnes) et la partie sud (où vivent environ 50 000 personnes). En outre, le 18 février, la région de Jaziré s'est retrouvée isolée à la suite d'une frappe aérienne qui a visé le pont de Meghlé, déjà endommagé, qui se situe à une soixantaine de kilomètres à l'est de la ville de Raqqa.

14. Le 8 février, les autorités locales qui gèrent le mur de sable édifié le long de la frontière entre la République arabe syrienne et la Jordanie sont parvenues à un accord sur la mise en place d'une administration civile du camp, d'un conseil judiciaire et d'une unité de police locale. Cette décision est intervenue suite à une série d'atteintes à la sécurité, notamment un attentat à la voiture piégée survenu

dans un marché et des affrontements entre des résidents du camp qui n'ont pas dégénéré. En outre, le dispensaire installé près du mur de sable continue de voir croître ses activités : 785 personnes y ont été traitées depuis le 15 décembre.

15. Le 23 février, des négociations entre Syriens se sont ouvertes à Genève avec une allocution de bienvenue prononcée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura; à cette occasion, et pour la première fois depuis 2014, les représentants de toutes les parties invitées se sont retrouvés dans une même pièce. Au cours de ces pourparlers, un programme de travail clair s'agissant des trois corbeilles ou ensembles de questions découlant de la résolution 2254 (2015) – gouvernance, calendrier et modalités de la réforme constitutionnelle et élections – a pu être établi. Une quatrième corbeille regroupant (dans le contexte du processus global de transition politique) les questions liées à la lutte antiterroriste et à la gouvernance de la sécurité, ainsi que les mesures de confiance, a été ajoutée à l'ordre du jour. Les pourparlers devraient reprendre le 23 mars.

## Protection

16. La protection des civils a toujours été une préoccupation primordiale partout en République arabe syrienne, où quelque 13,5 millions de personnes ont besoin de protection et d'assistance. D'autres attaques aveugles visant les civils et les infrastructures civiles, notamment les équipes soignantes et les installations médicales ainsi que les écoles, les enseignants et les écoliers, ont été signalées en février. Des menaces liées aux munitions explosives, des attaques en direction des femmes et des populations les plus vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi que d'autres violations et atteintes aux droits de l'homme, ont été signalées.

17. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que l'on avait continué à signaler des meurtres de civils et d'autres atteintes et violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire au cours de la période considérée. Il y a eu des violences dans les provinces d'Alep, de Deir el-Zor, de Homs, d'Idlib, de Raqqa et de Rif-Damas (le tableau 1 recense les victimes civiles signalées au Haut-Commissariat). Le Haut-Commissariat a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par toutes les parties au conflit, y compris les forces du Gouvernement et leurs alliés, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes désignés par le Conseil de sécurité comme terroristes.

Tableau 1  
Attaques contre des civils signalées en février 2017<sup>a</sup>

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de morts, femmes et enfants compris</i>	<i>Nombre de blessés</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
<b>Province d'Alep</b>					
1 <sup>er</sup> février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	1	9	–
2 février	Bzaa	Tirs à l'arme à feu	1	–	–

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de morts, femmes et enfants compris</i>	<i>Nombre de blessés</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
8 février	Hamdaniyé (ville d'Alep)	Frappe terrestre	3	6	Locaux du Croissant-Rouge arabe syrien
8 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	Au moins 22, dont 6 enfants	Au moins 30	–
10 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	5	–	–
10 février	El-Bab	Engin explosif improvisé	2	–	–
12 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	Au moins 7	–	–
13 février	El-Bab	Frappes aériennes	19, dont 5 femmes	–	Zone résidentielle
14 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	5, dont 3 enfants	–	–
14 février	El-Bab	Engin explosif improvisé	7	–	–
16 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	19, dont 6 femmes et 2 enfants	–	–
16 février	Tell Boutnan	Engin explosif improvisé	3, dont 1 femme et 1 enfant	–	–
17 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	4, dont 1 femme	–	–
20 février	El-Bab	Frappes aériennes et terrestres	12, dont 4 femmes et 5 enfants	–	–
20 février	El-Bab	Engin explosif improvisé	1	–	–
24 février	Soussiane	Engin explosif improvisé	86	Au moins 125	Poste de contrôle
24-25 février	El-Bab, Bzaa et Abou el-Zendeïn	Engin explosif improvisé	14	Au moins 7	–
24 février	Maskané	Frappe aérienne	–	1	Hôpital
25 février	Achini	Frappe aérienne	4 femmes	–	–
<b>Province de Deraa</b>					
11 février	Deraa el-Balad	Tirs à l'arme à feu	1	–	Zone résidentielle
12 février	Deraa el-Balad	Frappe terrestre	1 enfant	–	Zone résidentielle
12 février	Sahari	Frappe terrestre	1 enfant	–	Zone résidentielle
12 février	Mzeïrib	Frappe terrestre	2, dont 1 enfant	–	–
12 février	Sahari	Frappe terrestre	1	–	Zone résidentielle
13 février	Tariq el-Sadd	Frappe aérienne	7, dont 1 femme et 4 enfants	–	Zone résidentielle et hôpital
14 février	Deraa el-Balad	Frappe terrestre	4, dont 3 femmes et 1 enfant	–	Zone résidentielle
15 février	Saida	Frappe aérienne	2 femmes	–	–
17 février	Oum el-Mayazen	Frappe aérienne	4	–	–



<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de morts, femmes et enfants compris</i>	<i>Nombre de blessés</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
19 février	Nassib	Frappe aérienne	4, dont 1 femme et 2 enfants	–	Hôpital
23 février	Jizé	Frappe aérienne	1 femme et 1 enfant	–	–
23 février	Bosra el-Cham	Frappe aérienne	4, dont 1 femme et 1 enfant	–	–
28 février	Mzeïrib	Frappe aérienne	1	–	–
<b>Province de Homs</b>					
7 février	Waar	Frappe terrestre	8, dont 4 enfants	–	Zone résidentielle
8 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	6, dont 1 femme et 1 enfant	25, dont 7 femmes et 6 enfants	Zone résidentielle
10 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	6	–	–
11 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	19, dont 1 femme et 6 enfants	80, dont 21 enfants	Zone résidentielle
17 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	2, dont 1 enfant	7	Zone résidentielle
25 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	4, dont 1 enfant	–	Zone résidentielle
26 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	3	–	Zone résidentielle
28 février	Waar	Frappes aériennes et terrestres	3	15	–
<b>Province d'Edleb</b>					
1 <sup>er</sup> février	Ville d'Edleb	Frappe aérienne	2	–	Locaux du Croissant-Rouge arabe syrien
7 février	Ville d'Edleb	Frappes aériennes	30, dont 11 femmes et 16 enfants	Au moins 40	Zone résidentielle
16 février	Hobeït	Frappes aériennes	1 femme et 1 enfant	4, dont enfants	–
21 février	Maarret Tamsrin	Frappes aériennes	5, dont 3 femmes	–	–
22 février	Habit	Frappe aérienne	2, dont 1 femme	–	Zone résidentielle
23 février	Jisr el-Choughour	Frappe aérienne	1	5	–
25 février	Ariha	Frappe aérienne	15, dont 4 enfants	Au moins 50	Zone résidentielle et marché
25 février	Khan Cheïkhoun	Frappe aérienne	4, dont 2 enfants	–	–
27 février	Ariha	Frappe aérienne	Au moins 11, dont 3 femmes	3	Zone résidentielle
<b>Province de Raqqa</b>					
1 <sup>er</sup> février	Zone rurale	Engin explosif improvisé	4, dont 1 femme et 2 enfants	–	–
1 <sup>er</sup> février	Ville de Raqqa	Amputation	–	1	–

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type d'attaque</i>	<i>Nombre de morts, femmes et enfants compris</i>	<i>Nombre de blessés</i>	<i>Type d'infrastructure ou de site</i>
6 février	Moutqalta	Tir à l'arme à feu	–	3	–
8 février	Aïn Issa	Engin explosif improvisé	3, dont 1 enfant	–	Périphérie de la ville
8 février	Abbara	Engin explosif improvisé	5, dont 4 femmes et 1 enfant	–	–
21 février	Maadan	Frappe aérienne	11	–	–

*Source* : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 2258 (2015), la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. La liste n'est pas exhaustive.

18. Le Département américain de la défense a confirmé publiquement que la coalition internationale de lutte contre l'EIIL avait procédé en février à 549 frappes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, de Hassaké, de Homs, d'Edleb et de Raqqa. Il a également confirmé publiquement que 286 frappes avaient été menées à Raqqa et aux alentours en février. Le Ministère russe de la défense a tenu une conférence de presse le 3 mars, durant laquelle il a déclaré que les forces aérospatiales russes apportaient toujours leur concours aux troupes gouvernementales syriennes dans les opérations de combat contre l'EIIL et le Front el-Nosra. Il a noté que les forces aérospatiales avaient effectué 991 sorties de combat au cours du mois dernier, durant lesquelles elles avaient détruit 2 306 cibles terroristes, notamment des centres de contrôle et des dépôts de munitions. Le Ministère russe de la défense a également publié une déclaration publique sur une attaque menée contre les forces de l'EIIL près de Mayadin (province de Deïr el-Zor) le 3 février 2017 et une autre attaque menée contre le Front el-Nosra près de Rasm el-Is le 28 février. Il a en outre diffusé une vidéo d'une frappe aérienne menée contre un bâtiment contrôlé par l'EIIL dans la province de Raqqa le 18 février. Selon les médias turcs, des combattants de l'Armée syrienne libre appuyés par les forces aériennes et terrestres turques, des éléments de la coalition internationale et d'autres partenaires ont poursuivi leurs opérations contre l'EIIL dans le cadre de l'opération Bouclier de l'Euphrate.

19. Des installations médicales ont encore été endommagées ou détruites par les combats, au mépris total de la protection dont elles jouissent conformément au droit international humanitaire, qui a été réaffirmée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2286 (2016). D'après des informations crédibles reçues par l'ONU et ses partenaires de santé, sept attaques auraient visé des installations médicales en février, dont quatre attaques contre des hôpitaux, deux contre des ambulances et une contre un centre du Croissant-Rouge arabe syrien. Toutes les installations visées seraient temporairement ou définitivement hors service. Les installations visées comprenaient deux hôpitaux à Hama (fermés temporairement), deux hôpitaux à Deraa (l'un fermé définitivement et l'autre temporairement), une ambulance à Homs, une ambulance à Rif-Damas et le centre du Croissant-Rouge arabe syrien à Edleb (fermé temporairement). Une autre attaque contre un hôpital situé dans la province d'Alep (à Maskané) a été signalée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les prestations et les résultats des services de soins

de santé primaires, secondaires et tertiaires sont restés gravement défaillants en raison des dommages considérables infligés aux installations sanitaires, de la rotation rapide du personnel soignant et du manque de professionnels qualifiés dans des spécialités médicales. Les services de santé pédiatrique et maternelle, y compris les vaccinations de routine, ont continué d'être perturbés par cette situation.

20. Les établissements scolaires ont été la cible d'autres attaques en février. L'ONU a signalé quatre attaques au cours de la période considérée. Le 3 février, trois écoles à Edleb ont été la cible de frappes aériennes, subissant de graves dégâts. Étant donné que c'était un vendredi, les écoles étaient fermées et il n'y a pas eu de victime parmi les élèves. Le 7 février, une autre école à Edleb a été touchée par deux roquettes, qui ont endommagé les vitres, portes et murs extérieurs.

## Accès humanitaire

### Encadré 3

#### Points essentiels

1) En février, deux convois interinstitutions ont atteint des zones difficiles d'accès. Le 5 février, un convoi commun des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien est parvenu à Talbissé, afin de venir en aide à 84 000 personnes, conformément au plan approuvé pour janvier. Le 12 février, un autre convoi commun de ces mêmes entités est parvenu à Rastan, ce qui a permis de venir en aide à 107 500 personnes, conformément au plan approuvé pour janvier.

2) Deux convois à destination de Douma et de Waar, respectivement, ont reçu l'autorisation de se mettre en route mais n'ont pas pu arriver à bon port, et ce, après trois tentatives infructueuses chacun. Les motifs invoqués pour l'expliquer ont été l'insécurité, l'arrivée tardive des lettres de facilitation et la réception tardive de l'approbation du chargement d'articles sanitaires. Le 20 février, le convoi à destination de Waar, qui avait été contraint de rebrousser chemin pour des raisons de sécurité, a été arrêté sur le chemin du retour vers l'entrepôt et plusieurs camions transportant des fournitures humanitaires ont été détournés par des civils et par des éléments armés inconnus vers une zone contrôlée par le Gouvernement.

3) Le 15 février, le plan arrêté pour les convois interinstitutions du mois de mars a été soumis au Ministère des affaires étrangères. Le 28 février, il a été approuvé à raison de 44 % des bénéficiaires mentionnés (348 200 sur 787 500) : l'approbation était sans réserve pour 66 000 d'entre eux, mais assortie de conditions pour les 282 000 autres. Ce taux d'approbation est le plus faible enregistré depuis mars 2016, lorsque le dispositif des plans mensuels est entré en vigueur.

4) Au cours de la période considérée, quelque 626 525 personnes ont reçu une aide sous forme de produits alimentaires de la part de l'ONU et de ses partenaires grâce à des opérations transfrontières qui ont eu pour point de départ la Turquie et la Jordanie. Celles qui étaient prévues en direction du sud du pays ont pâti des affrontements entre les forces du Gouvernement et les groupes d'opposition armés non étatiques.

21. D'importantes difficultés ont continué de freiner l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays, en raison de la poursuite des affrontements, du déplacement des lignes de front et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens.

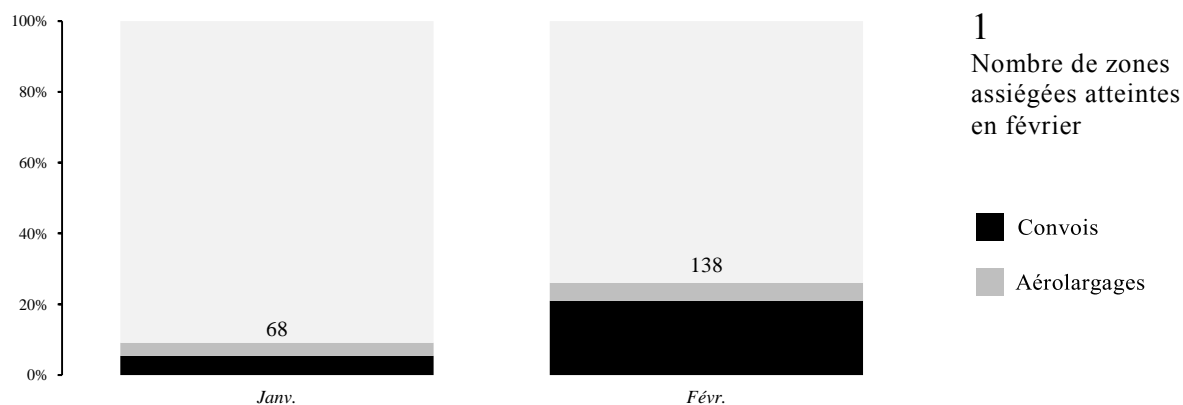
22. L'accès aux millions de personnes vivant dans des zones assiégées ou reculées est demeuré une préoccupation majeure. En février, deux convois interinstitutions à destination de zones difficiles d'accès sont arrivés à bon port. Le 5 février, un convoi commun des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien est parvenu à Talbissé avec des produits destinés à 84 000 personnes, conformément au plan approuvé pour janvier. Le 12 février, un autre convoi commun des mêmes entités est parvenu à Rastan, ce qui a permis de venir en aide à 107 500 personnes, conformément au plan approuvé pour janvier. Ces deux convois avaient été retardés pour diverses raisons – réception tardive des lettres de facilitation, retards de chargement à l'entrepôt ou dus à l'insécurité. En outre, faute des autorisations nécessaires, les fournitures médicales et alimentaires prévues n'ont pas pu être incluses dans ces convois.

23. Deux convois à destination de Douma et de Waar, respectivement, ont été autorisés mais ont été arrêtés en cours de route. Le 19 février, le convoi à destination de Waar a été contraint de rebrousser chemin en raison de l'insécurité qui régnait sur le terrain – entre autres, une personne avait été blessée par un tireur embusqué. Le 20 février, alors qu'il approchait de Waar, le convoi a dû s'immobiliser en raison de bombardements d'artillerie et d'échanges de tirs sporadiques. Sur la route du retour vers l'entrepôt, plusieurs camions chargés de fournitures humanitaires ont été détournés par des civils et par des éléments armés inconnus vers une zone contrôlée par le Gouvernement. Les chauffeurs et les camions ont été temporairement immobilisés – et certains chauffeurs auraient même été malmenés en cette occasion – mais ont finalement pu repartir, quoique sans les fournitures humanitaires.

24. Au cours de la période considérée, certaines entités des Nations Unies ont également organisé des convois à titre individuel, à destination de sites localisés au-delà de lignes de front ou difficiles à atteindre, ou ont desservi ces sites dans le cadre de leur programme ordinaire. De leur côté, les organisations non gouvernementales ont continué de dispenser des services médicaux, éducatifs et de protection et d'apporter diverses formes d'appui dans d'autres secteurs, dans des zones difficiles d'accès et dans des conditions extrêmement difficiles.

Figure II  
**Opérations humanitaires menées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies dans des zones situées au-delà de lignes de front : nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées, y compris au moyen d'un aéro largage sur la ville de Deïr el-Zor, par mois**


(En milliers)



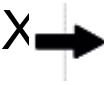





25. L'ingérence délibérée des parties au conflit et les restrictions qu'elles imposent à la liberté de circulation ont continué de faire obstacle à l'acheminement de l'aide. La plupart des organismes des Nations Unies et leurs partenaires ne sont toujours pas en mesure de prêter assistance aux populations dans le besoin qui se trouvent dans les zones tenues par l'EIIL, toutes les opérations d'assistance destinées à ces zones ayant dû être suspendues en raison de l'impossibilité pour le personnel de ces organisations de travailler de manière indépendante et de surveiller les activités menées. Cette situation empêche le Programme alimentaire mondial (PAM) d'accéder à la province de Raqqa et le tient à l'écart de la plus grande partie de celle de Deïr el-Zor, ainsi que de certaines poches des zones rurales du nord de la province d'Alep, du sud de la province de Hassaké, du nord-ouest de la province de Hama et de l'est rural de la province de Homs. Par ailleurs, en raison des problèmes de sécurité rencontrés sur le terrain, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est demeuré dans l'incapacité d'accéder de nouveau à Yalda ou à Yarmouk, sa dernière visite remontant au 25 mai 2016.

26. En février, les opérations humanitaires ont été perturbées dans la province de Deraa en raison de la poursuite des affrontements entre le Gouvernement et les groupes d'opposition armés non étatiques (voir par. 7 ci-dessus). Cette situation a contraint les acteurs humanitaires à suspendre toutes les opérations impliquant le passage par le poste-frontière de Ramta du 13 février jusqu'à la fin de la période considérée.

Tableau 2  
**Opérations humanitaires menées conjointement par plusieurs organismes  
 des Nations Unies dans des zones situées au-delà de lignes de front (février 2017)**

 **302 873** personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire

 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 231 000	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 71 873	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones prioritaires situées au-delà des lignes de front 0
<b>5,7 %</b> Part de la population des zones difficiles d'accès ayant bénéficié d'une aide	<b>11,2 %</b> Part de la population des zones assiégées ayant bénéficié d'une aide	<b>1 sur 13</b> Nombre de zones assiégées ayant bénéficié d'une aide
 Nombre de convois ayant traversé des lignes de front 3	 Nombre d'opérations d'aéroportage organisées 97	 Nombre d'aérolargages 29

27. Chaque mois, les convois interinstitutions ou organisés à l'initiative d'entités à titre individuel, font systématiquement l'objet de saisies par les services de sécurité : des médicaments et des fournitures médicales d'une importance vitale – doses de sérum, articles consommables (rasoirs, lames de scalpel, pansements) et matériel chirurgical (forceps, ciseaux, aiguilles) – sont prélevés dans les trousse de soins obstétricaux, les trousse sanitaires d'urgence interinstitutions, les équipements de réanimation, les trousse pour soins pédiatriques et les sets de traitement antidiarrhéique. La saisie de ces articles réduit l'efficacité de l'assistance médicale, au détriment de ceux qui en ont le plus besoin. En février, des articles médicaux qui auraient permis d'administrer 4 838 traitements et de sauver des vies ont été saisis sur des convois à destination de Talbissé et de Rastan. On trouvera au tableau 3 un récapitulatif des médicaments et fournitures confisqués. Par ailleurs, certaines fournitures médicales n'ont pas pu être livrées parce que les convois prévus dans le plan de convois interinstitutions n'ont pas pu atteindre leur destination. En outre, depuis le début de 2017, l'Organisation mondiale de la Santé demande au Gouvernement l'autorisation d'accéder à deux sites dans la province de Rif-Damas, mais cette demande est à ce jour restée sans suite.

**Tableau 3**  
**Fournitures médicales saisies sur des convois humanitaires en février 2017**

<i>Lieux</i>	<i>Nombre de traitements</i>	<i>Type de fournitures</i>
Talbissé	2 300	Une partie des kits pneumonie A et B et des antibiotiques sous forme de comprimés a été saisie. Certains articles médicaux et des articles consommables ont été retirés des sets de traitement anti-diarrhéique, des trousseaux pour les soins obstétricaux, prélevés dans les équipements de réanimation et dans les trousseaux sanitaires d'urgence interinstitutions.
Rastan	2 538	Une partie des kits pneumonie A et B et des antibiotiques sous forme de comprimés a été saisie. Certains articles médicaux et des articles consommables ont été retirés des sets de traitement anti-diarrhéique, des trousseaux pour les soins obstétricaux, prélevés dans les équipements de réanimation et dans les trousseaux sanitaires d'urgence interinstitutions. En outre, des médicaments pour le traitement de l'angine et des fournitures médicales de base ont été saisis.

28. Dans le cadre du plan approuvé pour février, l'accès de convois interinstitutions à 20 sites, notamment dans des zones assiégées, a été sollicité dans le but d'apporter une aide à 675 250 personnes. Dans leur réponse, datée du 1<sup>er</sup> février, les autorités syriennes ont approuvé un accès intégral ou partiel à 518 700 bénéficiaires (soit 76,8 %). S'agissant des 156 550 autres personnes (soit 23,2 %), la demande a été rejetée ou bien les personnes en question n'ont pas été incluses parmi les bénéficiaires autorisés.

29. Le 15 février, l'ONU a présenté le plan de convois interinstitutions pour le mois de mars, dans lequel l'autorisation d'accéder à 787 500 personnes, dans 21 zones assiégées ou reculées, était sollicitée. Le 28 février, le Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne a communiqué la réponse du Haut-Comité de secours : celui-ci a donné son approbation pour que 348 200 personnes (soit 44 %) bénéficient de l'aide proposée, cette approbation étant sans réserve pour 66 000 d'entre elles et assortie de conditions pour les 282 200 autres. Cinq des 21 zones visées ont fait l'objet d'une approbation sans réserve (24 %), 8 autres ont été validées mais pour un nombre de bénéficiaires moins élevé (38 %), et 8 ont fait l'objet d'un refus (38%). Ce taux d'approbation est le plus faible enregistré depuis mars 2016, date à laquelle le dispositif des plans mensuels a été lancé. En janvier et en février, par comparaison, ces taux avaient été respectivement de 76 % et de 77 %.

30. Depuis le 27 décembre 2015, le point de passage entre Nousseïbin et Qamichli, dans la province de Hassaké, est temporairement fermé par les autorités turques pour des raisons de sécurité. En raison de l'insécurité et de la présence de l'EIIL sur les itinéraires empruntés par les convois, la province demeure en grande partie inaccessible par la route à partir du territoire syrien. L'ONU poursuit ses missions de transport aérien entre Damas et l'aéroport de Qamichli, l'objectif étant de fournir une assistance multisectorielle (voir par. 34).

## Action humanitaire

31. En février, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à des millions de personnes en exploitant tous les moyens possibles d'y parvenir, depuis l'intérieur de la République arabe syrienne et au moyen d'opérations transfrontières (voir tableau 4). Outre l'ONU et ses partenaires, les organisations non gouvernementales ont elles aussi continué de fournir une aide précieuse aux populations démunies, comme elles l'avaient fait les mois précédents. Le Gouvernement a continué d'assurer des services de base dans les zones qu'il contrôlait, ainsi que dans de nombreux secteurs échappant à son contrôle.

Tableau 4

### Nombre de personnes ayant reçu une aide de la part d'organismes des Nations Unies en février 2017

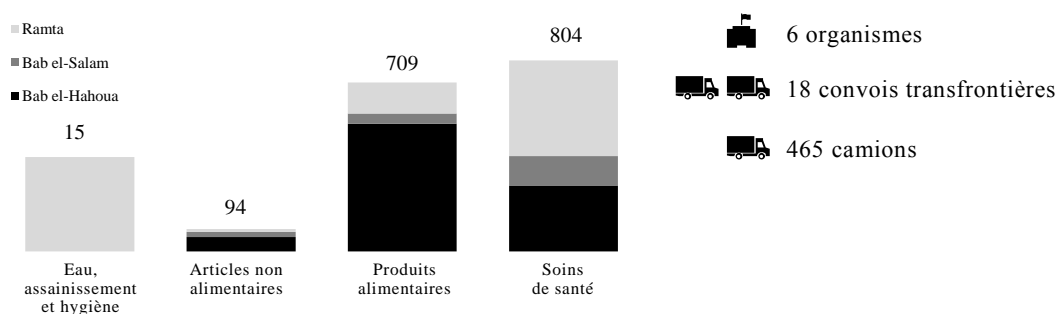
<i>Organisme</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 300 000
Fonds des Nations Unies pour la population	199 950
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	333 444
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	430 000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	23 226
Organisation internationale pour les migrations	90 337
Organisation mondiale de la Santé	2 648 507
Programme alimentaire mondial	3 542 070
Programme des Nations Unies pour le développement	1 756 097

32. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières à partir de la Turquie et de la Jordanie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (voir la figure III). Conformément à ces résolutions, l'ONU a notifié par avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. En février, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations et contrôlé 465 camions utilisés pour 18 convois, confirmé la nature humanitaire de chacun d'entre eux et tenu les autorités syriennes informées après chaque livraison effectuée. Il a continué de bénéficier de la coopération active des Gouvernements jordanien et turc.



Figure III  
**Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU ou de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en février 2017**

(En milliers)



33. Les convois destinés aux localités assiégées de Talbissé et Rastan, comme indiqué au tableau 5, sont arrivés à bon port le 5 et le 12 février, respectivement. En outre, dans le courant du mois de février, le PAM a mené à bien 17 parachutages à Deir el-Zor, ville assiégée, à l'occasion desquels a été largué l'équivalent de 46 225 rations alimentaires complètes. Entre le début de l'opération, en avril 2016, et le 28 février, 197 parachutages ont été effectués, ce qui représente 3 706 tonnes de produits alimentaires divers, de barres nutritives enrichies à base de dattes, de sel et de levure en provenance du PAM, ainsi que de produits livrés pour le compte d'autres intervenants humanitaires, dont l'ensemble des 93 500 personnes dans le besoin ont bénéficié. Entre juillet 2016 et le 28 février 2017, 345 rotations aériennes ont été effectuées à destination de Qamichli, et ce sont en tout 11 797 tonnes de vivres en provenance du PAM et d'autres fournitures en provenance d'autres intervenants humanitaires qui ont été livrées. Au cours du mois de février, le PAM a ainsi été en mesure de fournir une assistance à 183 000 personnes dans la province de Hassaké – notamment 3 100 rations alimentaires, une quantité suffisante pour venir en aide à 15 500 réfugiés irakiens en provenance de Mossoul et hébergés dans le camp de réfugiés de Hol.

Tableau 5  
**Convois humanitaires interinstitutions au-delà de lignes de front, février 2017**

Date	Lieu	Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)	Nombre de personnes ayant effectivement reçu une aide	Type d'assistance
5 février	Talbissé	84 000	84 000	Multisectorielle
12 février	Rastan	107 500	107 500	Multisectorielle

34. Le 18 février, une campagne de vaccination contre la polio d'une durée de six jours a été lancée dans le nord du pays; elle visait 613 563 enfants vivant dans les zones accessibles des provinces d'Edleb, de Lattaquié, d'Alep et de Hama. Le 20 février, des campagnes ont été menées dans la province de Homs. Au 28 février, le nombre d'enfants vaccinés s'élevait à 559 011 (91 % de l'objectif fixé).

35. En outre, tout au long du mois, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins en provenance du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui contenaient des éléments d'information sur la fourniture d'aide humanitaire bilatérale.

#### **Visas et enregistrement**

36. En février, 46 nouvelles demandes de visa ont été présentées : 26 ont été approuvées, deux ont été rejetées et 18 sont en cours d'examen. L'une des nouvelles demandes de visa déjà présentées a été rejetée en février et 10 autres sont en cours d'examen. En février, 50 demandes de renouvellement de visa ont été présentées : 33 ont été approuvées et 17 sont en cours d'examen. Enfin, 14 demandes de renouvellement de visa déjà présentées ont été approuvées et 2 sont en cours d'examen.

37. Dix-sept organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès du Gouvernement et sont donc autorisées à mener des activités dans le pays. Quatre autres organisations non gouvernementales internationales s'emploient à obtenir le même statut : elles continuent en effet de se heurter à des obstacles et restrictions d'ordre administratif qui entravent leur capacité d'action, notamment en raison du fait qu'elles n'obtiennent pas les autorisations voulues pour procéder à des évaluations indépendantes des besoins. On dénombre désormais 216 organisations non gouvernementales nationales autorisées à mener des activités en République arabe syrienne, 6 étant venues s'ajouter à la liste en février.

#### **Sûreté et sécurité du personnel et des locaux des organismes humanitaires**

38. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'intervenants humanitaires ont été tués, parmi lesquels 21 fonctionnaires de l'ONU (dont 17 membres du personnel de l'UNRWA), 64 membres du personnel ou bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou bénévoles de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

### **III. Observations**

39. La portée et l'intensité de la crise humanitaire dévastatrice provoquée par six années de conflit en République arabe syrienne ne cessent de croître. Dans ce pays, rares sont ceux qui échappent aux ravages de la guerre. On dénombre 13,5 millions d'individus dans le besoin, dont 5,8 millions d'enfants, et 4,9 millions d'autres ont fui le pays. Environ 85 % de la population vit dans la pauvreté. Le nombre de personnes déplacées s'élève à 6,3 millions, sachant que nombre de ces personnes ont été déplacées à plusieurs reprises, à mesure que les lignes de conflit évoluaient.

40. Tout conspire à rendre difficile d'apporter de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les 643 780 personnes vivant dans des zones assiégées. Les problèmes de sécurité, tout comme les pesanteurs administratives et bureaucratiques, retardent les déploiements.

41. En janvier, les convois humanitaires des Nations Unies en provenance de Bab el-Haoua, à la frontière turque, ont été temporairement suspendus en raison des combats qui se déroulaient à Edleb. En février, les convois qui devaient transiter par

le poste-frontière autorisé par l'ONU à la frontière jordanienne ont également été suspendus pour des raisons de sécurité. Certains des convois inclus dans les plans mensuels approuvés ne sont toujours pas autorisés à franchir la ligne de front et, dans ceux qui le sont, des articles médicaux sont régulièrement saisis. Deux convois interinstitutions qui se dirigeaient vers Douma et Waar, respectivement, et devaient franchir la ligne de front n'ont pas pu arriver à destination, bien que l'ONU ait préalablement reçu toutes les habilitations requises et entrepris toutes les démarches de déconfliction voulues auprès des parties belligérantes. Plus grave encore, l'aide humanitaire qu'acheminait le convoi se rendant à Waar a été détournée et des intervenants humanitaires ont été agressés. Je condamne ces actes et rappelle à toutes les parties concernées qu'il est de leur responsabilité de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse être acheminée en toute sécurité, sans entrave et de façon durable et fournie à tous ceux qui en ont besoin.

42. Je salue les efforts déployés par les organisateurs des réunions d'Astana pour obtenir l'instauration du cessez-le-feu qui a pris effet le 30 décembre 2016 et faire en sorte qu'il soit respecté. L'ONU continuera à s'appuyer sur ces efforts pour faire avancer le processus politique. Je suis toutefois préoccupé par la persistance d'attaques qui semblent être perpétrées sans discrimination et qui font des morts et des blessés parmi les civils. Toutes les parties au conflit doivent respecter leurs multiples obligations, clairement établies, de protection des civils. Mois après mois, mes rapports appellent l'attention sur les attaques et destructions d'écoles, d'hôpitaux et d'autres éléments de l'infrastructure civile. Outre les souffrances qu'elles font subir aux civils victimes du conflit, ces attaques et ces destructions aveugles auront pour effet de freiner le redressement futur et auront des conséquences négatives sur la vie des Syriens au cours des années à venir. Prendre délibérément pour cible des civils et l'infrastructure civile et utiliser la famine comme arme de guerre constituent des crimes de guerre. Je suis profondément convaincu de la nécessité de faire en sorte que les responsables des crimes commis au cours de ce long et terrible conflit répondent de leurs actes. Je demande à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne.

43. Les destructions à grande échelle sont d'autant plus douloureuses qu'elles sont inutiles. Il a été souligné à maintes reprises que le règlement du conflit ne serait pas militaire; pourtant, les opérations militaires se poursuivent, semant sans raison la mort et la destruction. L'ONU reste déterminée à trouver un règlement politique durable au conflit syrien, fondé sur une transition politique sans exclusive menée par les Syriens et sur le Communiqué de Genève et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015). Les récents pourparlers de Genève ont permis de poser les premiers jalons d'un programme et d'une méthode de travail en vue d'un dialogue plus approfondi. J'ai demandé à mon Envoyé spécial d'entretenir la dynamique qui doit conduire à un accord politique et je demande aux parties de s'impliquer pleinement dans ce processus, avec pour objectif de mettre enfin un terme à cette guerre.